

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2011

Présents :

MM. AZAÏS, VACHON, VADIC, GUILLON, DIAS, BONNOT

Mmes PISANI, DECHEZLEPRETRE, BORDERIE, PINEAU, AZAÏS, BOURLION, LEGROS, CANOVA

Excusés ayant donné procuration :

Mmes LEONARD, LEPORATI, OCCHIMINUTI, PHILIPPON

MM.FANNECHERE, MARCHAND

Absents excusés :

Mmes DEFEMME, BILLEGA, SALLANDROUZE

MM. RAPINAT, PALLIER, LE BIHAN.

M. le Maire ouvre la séance et donne la parole à **M. Max GUILLON** pour lecture du compte rendu du conseil du 18 avril 2011 qui est adopté à l'unanimité.

1° Pôle Emploi 2^{ème} tranche : signature des marchés – Rapporteur J.L. AZAIS

La Municipalité a lancé la consultation pour la réalisation des travaux de la 2^{ème} tranche du pôle emploi formation. Au cours d'une première réunion qui s'est tenue le 05 mai, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis qui ont été remis à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour vérification. Cette formalité accomplie, la commission s'est de nouveau réunie le 19 mai dernier et, après étude des offres et attribution des notes, conformément aux critères prévus au règlement de consultation (prix, valeur technique, délais) elle a proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	PRIX H.T
Démolition- Gros oeuvre	BOUILLOT d'Ahun	170.000,00 €
Charpente bois	Sarl ABAUX	55.106,80 €
Charpente métallique-couv. Bac acier	Lot infructueux	
Etanchéité	Sarl GIOVARELLI	12.983,77 €
Bardage	Sarl ABAUX	145.270,61 €
Menuiseries alu- serrurerie	Creuse fermetures	221.227,40 €
Menuiseries intérieures bois	L'ATELIER DU COMBADEAU d'Aubusson	63.468,40 €
Cloison amovible	VEC AMENAGEMENTS	27.947,43 €
Plâtrerie- isolation	MAZET – MALSOUTE	159.008,13 €
Faux plafonds	Sarl LES PLAFONDS DE MARC	67.982,45 €
Carrelage- faïence	Eurl DE MIRANDA	29.906,00 €
Sols souples	CADILLON	101.000,00 €
Peinture	MAZET – MALSOUTE	85.165,50 €
Projection- flocage	ETS GOEPPM	51.500,41 €
Ravalement de façades	MAZET – MALSOUTE	48.899,35 €
Electricité	PAROTON	140.000,00 €
Chauffage ventilation- VMC plomberie-sanitaires	SOPCZ	334.684,01 €
TOTAL H.T.		1.852.051,90 €

Il convient que le Conseil entérine ce choix et autorise le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes avec les entreprises retenues

Mme LEGROS remarque que les montants indiqués ne sont pas les mêmes que ceux vus en réunion de commission.

M. AZAIS explique que quelques corrections ont été faites sur des erreurs de calcul relevées par la maîtrise d'œuvre. Les délais proposés ont pu également jouer dans les critères d'attribution.

M. le Maire souligne que le montant est inférieur de 20 % à l'estimation initiale, c'est un bien pour la commune, et pour les entreprises qui ont du travail.

M. AZAIS précise que le lot infructueux est en suspend car lié à l'installation de panneaux photovoltaïques, pour lesquels la décision est actuellement pendante.

Le début des travaux est estimé à la fin juin 2011.

Vote Unanimité

2° Garantie d'emprunts au profit de CREUSALIS – Rapporteur M. le Maire

CREUSALIS a réaménagé trois prêts qu'il avait contractés dans les années 80 pour la construction des logements HLM du MONT dont vous trouverez les caractéristiques ci-dessous et demande la garantie de la commune :

1) A hauteur de 50 % des sommes dues (capital, intérêts, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires) de deux contrats regroupés.

N° du contrat	Capital restant dû	Intérêts refinancés
268 096	10 014,83 €	965,10 €
913 256	177 369,93 €	27 977,61 €
TOTAL	187 384,76 €	28 942,71 €

Soit capital total réaménagé : 216 327,47 € au 1^{er} avril 2011

- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Durée de remboursement (en nombre d'échéances) : 48
- Date de 1^{ère} échéance : 05/06/2011
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,20 % (Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement + 1,20 %)
- Taux annuel de progressivité de l'échéance : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : à chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.
- Amortissement : déduit

2°) A hauteur de 84 % des sommes dues (capital, intérêts, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires) au titre du contrat de prêt n° 263702 réaménagé par avenant :

Date d'effet du réaménagement : 01/04/2011

- Montant total réaménagé : 445 811,34 € au 1^{er} avril 2011 dont 52 701,38 € d'intérêts refinancés.
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Durée de remboursement (en nombre d'échéances) : 60
- Date de 1^{ère} échéance : 01/06/2011
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,95 %
- Nature du taux : fixe
- Taux annuel de progressivité de l'échéance : 0,50 %
- Amortissement : déduit

Vote unanimité

3° Schéma de Coopération Intercommunale – Rapporteur M. le Maire

M. le Maire rappelle au conseil que l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse, siégeant en Commission de Coopération Intercommunale, a enregistré plusieurs réactions depuis la présentation des propositions du Préfet :

- Boussac conteste sa position dans la communauté de l'est creusois (actuel Pays)
- Auzances-Bellegarde également
- le Haut Pays Marchois et La Courtine veulent rester indépendants l'un de l'autre
- au nord du département quelques communes souhaiteraient que le Préfet revienne sur ses propositions
- Aubusson-Felletin et Gentioux confirment leur regroupement,

Selon **M. VERGNIER** le Préfet a reçu des consignes de souplesse car il semble que les collectivités de tous les départements ne soient pas traitées de la même façon. Il faut attendre la prochaine réunion de la CDCI qui doit approuver, avec les 2/3 des suffrages des membres (40), les propositions préfectorales. Pour **M. le Maire**, le sud-est du département devrait se fédérer pour mieux se positionner face à la communauté d'agglomération de Guéret. Il déplore toutefois le refus manifeste de certains élus de discuter.

Il propose donc au conseil :

- de confirmer sa volonté d'appartenir à la Communauté de communes Aubusson-Felletin.
- d'approuver la proposition préfectorale de fusion entre les communautés de communes Aubusson-Felletin et du plateau de Gentioux
- de réitérer sa volonté d'appartenir à un Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre organisé largement autour des bassins de vie du Sud-Est de la Creuse
- de charger Monsieur le Maire d'en informer le Préfet de la Creuse et le Président de la Communauté de communes Aubusson-Felletin.

Mme LEGROS regrette que le Haut Pays Marchois et les Sources de la Creuse ne rejoignent pas Aubusson-Felletin, mais les élus ont peur des projets en cours, ils ont peur de payer des impôts.

M. le Maire explique que les taux d'imposition des Sources de la Creuse sont similaires à ceux d'Aubusson-Felletin, qui prend en charge la réfection des routes (500 000 € en 2010 avec toutefois la route de la cogénération à Felletin). Si une discussion avait eu lieu, certaines craintes auraient pu être levées, mais les motivations de certains élus sont probablement différentes de celles qu'ils expriment.

M. AZAIS souligne que sur certaines communes le potentiel fiscal est plus élevé qu'au sein de l'EPCI.

M. le Maire note que l'on évoque souvent « le bassin de vie » pour expliquer le choix du regroupement, mais si l'on prend l'exemple de la CIATE, le canton de PONTARION est tourné vers BOURGANEUF, mais celui de ST SULPICE LES CHAMPS regarde

plutôt vers AUBUSSON, et certaines communes sont dans la zone de chalandise de VALLIERE. Il regrette que les communes passent à côté d'une certaine opportunité de regroupement.

M. DIAS regrette l'absence d'unanimité de la part des élus de la communauté de communes AUBUSSON-FELLETIN pour défendre les gros projets structurants et en démontrer la pertinence.

Pour **M. le Maire** les raisons sont autres, c'est un prétexte, les élus se dérober

M. VACHON souhaiterait que le Préfet initie une réunion de toutes les collectivités pour amorcer un dialogue

M. le Maire rappelle la clause de revoyure dans 6 ans qui permettra peut-être une évolution des mentalités.

Vote unanimité.

4° Création de postes – M. le Maire

Afin de répondre aux besoins de la collectivité, il vous est demandé de procéder à la création des postes suivants :

Régie des transports : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Commune : Auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps non complet (24h30)
 Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 Technicien principal de 2^{ème} classe

Vote unanimité

5° Annulation de titre – Rapporteur M. le Maire

En 2010, la commune a encaissé une somme de 7 200 € qui revenait en fait à la commune de Néoux. Il convient donc d'autoriser le Maire à procéder au remboursement de cette somme, ce qui conduit à la décision modificative s'établissant comme suit :

- dépenses de fonctionnement- compte 673 : +7 200 €
- recettes de fonctionnement-compte 6419 : +7 200 €

Vote unanimité

6° Attribution de subvention – Rapporteur Mme DECHEZLEPRETRE

Il vous est demandé d'accorder à l'Association ROOL TA BILLE chargée de l'organisation de la fête de la musique, une subvention de 1 500 € dont 500 € de subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel divers pour leur première année de fonctionnement.

L'association « Faire et Défaire » n'existe plus, et la SCOOP qui la remplace ne fait plus d'animation, mais assure la partie technique de spectacles.

Vote unanimité

7° Convention de Gestion avec le CAVL pour la gestion de l'accueil de loisirs – Rapporteur Mme PISANI

Lors d'une précédente réunion, vous avez autorisé le Maire à signer une convention confiant au Centre d'Animation de la Vie Locale « Clé de contacts », la gestion de l'accueil de loisirs de la commune, tant sur le temps peri-scolaire que pour les mercredis et les vacances.

Cette convention donnait une marge de manœuvre assez large à l'Association hormis la possibilité d'établir la tarification et la facturation.

Cependant la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a souhaité voir évoluer cette convention dans la mesure où précisément, le gestionnaire n'avait pas de pouvoir en matière tarifaire. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2011, aucune allocation n'a été versée par la CAF de la Creuse ni à Clé de contacts ni à la commune dans l'attente d'une régularisation de la situation.

Aussi, une nouvelle convention vous est-elle proposée, les inscriptions et la tarification étant désormais confiées au CAVL, étant entendu, après concertation avec la Municipalité.

Il vous est demandé d'émettre votre avis sur ce document.

CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Mairie d'Aubusson, représentée par Monsieur Michel MOINE, Maire

D'UNE PART,

ET :

L'Association « Clé de contacts », représentée par Madame Vivette LE HELLAYE, Présidente,

D'AUTRE PART.

La Ville d'Aubusson confie à l'Association Clé de Contacts la mission d'organiser, d'animer et de gérer l'accueil de loisirs « Pierre PIDANCE » et l'accueil de loisirs périscolaire.

La présente convention a donc pour objet de définir les obligations de chacune des parties.

OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION :

Clé de contacts s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission.
- Assurer toutes les démarches administratives et notamment les déclarations nécessaires auprès de la DDCSPP et prendre en charge les inscriptions des enfants.
- Etablir un projet éducatif de qualité avec un personnel qualifié et un encadrement adapté, à proposer des activités ouvertes à tous.
- Veiller au bon fonctionnement du suivi sanitaire (Mise en place et respect des normes HACCP en cuisine et gestion du personnel de cuisine mis à disposition)

Une commission de suivi composée de membres de l'équipe municipale, de membres du conseil d'administration de clé de contacts ainsi que de la directrice de la structure sera chargée de valider la politique tarifaire appliquée par l'Association, d'échanger sur le projet pédagogique, d'approuver le budget prévisionnel en début d'année et les comptes de résultat de l'année précédente.

OBLIGATIONS DE La COMMUNE D'AUBUSSON :

La Commune s'engage à :

Mettre à disposition de l'Association :

- les locaux (centre Pierre PIDANCE) à La Chassagne et pôle enfance, avenue de la République)
- le personnel communal nécessaire au bon fonctionnement de la structure (d'animation ou de service.)
- les cars et les chauffeurs nécessaires aux déplacements inter-urbains et aux sorties organisées par l'ALSH, dans la mesure de leur disponibilité.
- les repas nécessaires pour les enfants et le personnel présents à l'ALSH dont le nombre sera communiqué avant 9h30 du matin, chaque mercredi et jour de vacances.
- les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de la mission qui lui est confiée, dans le cadre budgétaire défini entre les parties chaque année et proposé par la commission (animation, salaires des animateurs qu'elle recrute, frais de gestion, achat, de prestations et matériel).

Le versement de la subvention sera versé en deux fois :

- un acompte après le vote du budget municipal
- le solde, au vu du compte de résultat en tout début d'année suivante.

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2011. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, sous préavis de 3 mois

Aubusson, le

La présidente de Clé de contacts

Le maire d'Aubusson

Vivette LE HELLAYE

Michel MOINE

Vote à la majorité et 3 conseillers ne participent pas au vote (Mmes PISANI, BORDERIE, et M. VACHON).

Questions diverses

Mme DECHEZLEPRETRE invite le conseil

- au vernissage de l'exposition CINQUIN, qui sera ouverte au public du 11 juin au 18 septembre 2011, le vendredi 17 juin à 19 H.
- à la remise des prix des Nuits Noires vendredi 10 juin à l'ENSA, à 15 H
- au spectacle « Encore une nuit sans George » présenté au Centre Jean Lurçat d'après l'œuvre de Jules Sandeau, vendredi 9 juin

Mme PISANI invite également l'assemblée à aller au spectacle 1728 donné par les résidents de l'EPHAD St Jean.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 45.